

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022

ID : 048-200069268-20221117-D22_083_ANNEXE-AR



Plan d'actions du PLPDMA

Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn



Rédigé par Arnaud Testud

Chargé de mission Prévention et Gestion des Déchets

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022



ID : 048-200069268-20221117-D22_083_ANNEXE-AR

Photographie du centre de traitement des ordures ménagères de Redouzel – 2022



Table des matières

Les objectifs stratégiques du PLPDMA :	4
Présentation des axes du PLPDMA :	5
ANNEXE : FICHES ACTIONS DU PLPDMA	7



Les objectifs stratégiques du PLPDMA :

L'ambition de la CC ALCT par le biais de son PLPDMA est la réduction des déchets ménagers et assimilés sur le territoire. Nous fixons pour année de référence l'année 2021. Par ailleurs, ce cap fixé en matière de prévention des déchets vise à répondre aux objectifs quantitatifs établis dans le cadre du PRPGD de la Région Occitanie et présentés ci-après accompagnés de leurs déclinaisons réelles sur le territoire.

Objectifs qualitatifs :

- Sensibiliser les **habitants** et les **professionnels** à la réduction des déchets ;
- Développer des **actions locales de prévention** des déchets ;
- Généraliser le tri à la source des **biodéchets**.

Objectifs quantitatifs :

- Réduire de **15% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** sur le territoire d'ici 2030 et **5% des déchets d'activités économiques** ;

Tonnage DMA (2021)	Gisement d'évitement visé	Tonnage total visé
4 610 tonnes (soit 560kg/hab)	691,5 tonnes évitées	3918,5 tonnes soit 476 kg/hab

- Réemployer **5% des déchets ménagers** d'ici 2030 ;

Tonnage DMA (2021)	Tonnage destiné au réemploi visé
4610 tonnes	230 tonnes

- Réduire de **30%** les quantités de déchets mis en **ISDI** ;
- Réduire de **20% les déchets verts** apportés en déchèterie ;

Tonnage déchets verts (2021)	Gisement d'évitement visé	Tonnage total visé
364 tonnes	73 tonnes	291 tonnes

- Réduire de **50% les biodéchets** présents dans les **OMR** ;

Moyenne estimée de biodéchets dans les OMR	Tonnage total visé
180 kg/an/habitant	90 kg/an/hab

- Valoriser **70%** des déchets du **BTP** ;
- Améliorer les **collectes sélectives** :
 - Verre : +16% par habitant/an
 - Emballage et papier : +14% par habitant/an
 - Textile : +7kg par habitant/an
 - DEEE : +12% par habitant/an

Présentation des axes du PLPDMA :

Le PLPDMA comporte 6 axes. Chacun se décline en plusieurs actions résumées ci-après.

Axe 1 : Sensibiliser et agir pour une éco exemplarité des administrations publiques

- | |
|---|
| 1.1 Etablir une charte des bonnes pratiques au sein des administrations publiques et leurs établissements |
| 1.2 Accompagner les événements locaux vers des démarches éco-responsables |

Axe 2 : Assurer la gestion et la valorisation locale des biodéchets

- | |
|---|
| 2.1 Développer le compostage individuel et accompagner les ménages |
| 2.2 Développer le compostage partagé |
| 2.3 Promouvoir le compostage et le lombricompostage (Cf. lycée agricole La Canourgue) |
| 2.4 Broyer les déchets verts apportés en déchèterie |

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- | |
|--|
| 3.1 Mener des événements de sensibilisation auprès des consommateurs |
| 3.2 Constituer des chartes de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des sites de restauration collective et des professionnels de la vente alimentaire |

Axe 4 : Développer les 3R (réemploi, réutilisation et réparation)

- | |
|--|
| 4.1 Mettre en place des zones réemploi au sein des déchèteries (SDEE) |
| 4.2 Inciter les professionnels du BPT à valoriser leurs déchets |
| 4.3 Développer le vrac et le recours à la consigne |
| 4.4 Elaborer un guide à destination des ménages sur le réemploi, la réparation |
| 4.5 Mettre en place des événements dans les communes pour inciter aux dons |

Axe 5 : Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets

- | |
|--|
| 5.1 Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets et aux gestes de tri |
| 5.2 Sensibiliser le public scolaire à la prévention des déchets et au tri sélectif |

Axe 6 : Optimiser le Service Public de Gestion des Déchets

- | |
|--|
| 6.1 Mener une étude de taux de remplissage des bacs OMR |
| 6.2 Approfondir la mise en place de la Tarification Incitative |
| 6.3 Approfondir la réflexion sur la mise en place de la Redevance Spéciale |



Axe	Act ions		Budget prévisionnel pour les 5 ans du PLPDMA	Total par axe
Sensibiliser et agir pour une éco exemplarité des administrations publiques	1.1	Etablir une charte des bonnes pratiques au sein des administrations publiques et leurs établissements	1 600€	7 600€
	1.2	Accompagner les événements locaux vers des démarches éco responsables	6 000€	
Assurer la gestion et la valorisation locale des biodéchets	2.1	Développer le compostage individuel et accompagner les ménages	68 230€	Entre 103 396€ et 218 396€
	2.2	Développer le compostage partagé	6 000€	
	2.3	Promouvoir le compostage et le lombricompostage	-	
	2.4	Eviter la production et encourager la gestion de proximité des déchets verts	Entre 25 000€ et 140 000€	
Lutter contre le gaspillage alimentaire	3.1	Mener des événements de sensibilisation auprès des consommateurs	5 000€	10 000€
	3.2	Constituer des chartes de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des sites de restauration collective et des professionnels de la vente alimentaire	5 000€	
Développer les 3R (réemploi, réutilisation et réparation)	4.1	Mettre en place des zones réemploi au sein des déchèteries	10 000€	28 000€
	4.2	Inciter les professionnels du BTP à valoriser leurs déchets	-	
	4.3	Développer le vrac et le recours à la consigne	16 000€	
	4.4	Elaborer un guide à destination du réemploi et de la réparation	-	
	4.5	Mettre en place des événements dans les communes pour inciter aux dons	2 000€	
Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets	5.1	Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets et aux gestes de tri	-	0€
	5.2	Sensibiliser le public scolaire à la prévention des déchets et au tri sélectif	-	
Optimiser le Service Public de Gestion des Déchets	6.1	Mener une étude de taux de remplissage des bacs OMR	6 000€	47 200€
	6.2	Approfondir la réflexion sur la mise en place de la Tarification Incitative	21 200€	
	6.3	Approfondir la réflexion sur la mise en place de la Redevance Spéciale	20 000€	
BUDGET PREVISIONNEL TOTAL PLPDMA 2023 - 2027			Entre 263 658€ et 321 158€	
Frais du poste de chargé de mission et frais de structure liés (avril 2022 à décembre 2027)			220 000€	
TOTAL			Entre 416 196€ et 531 158€	

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022



ID : 048-200069268-20221117-D22_083_ANNEXE-AR

ANNEXE : FICHES ACTIONS DU PLPDMA

Fiche action 1. 1

Etablir une charte des bonnes pratiques pour une éco exemplarité des administrations publiques

Contexte :



En moyenne, en France, un employé du secteur tertiaire génère 100 kg de déchets par an (à 80% de papiers bureautiques usagés). Les déchets des administrations publiques se composent également d'emballages, de fournitures bureautiques, de cartouches d'imprimante, de déchets électriques et de biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts). En 2021, la CC ALCT a commandé 76 250 feuilles A4/A3 confondus pour un coût total de 852,24€ TTC.

Le dispositif « Services Publics Ecoresponsables » (SPE) lancé par l'Etat en 2020 comprend un axe sur la politique d'achat zéro déforestation, notamment pour l'achat du papier.

Enjeux :

Le papier consommé au sein des administrations publiques et de leurs établissements doit être recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

Au-delà de la consommation de papiers, cette action porte l'ambition de quantifier puis de réduire la production de déchets issus des administrations publiques en mettant en place des actions éco responsables (dispositifs de dématérialisation, achat/vente de mobilier de bureau d'occasion, achats de fournitures éco responsables...).

Objectifs :



Cible(s) visé(s) : élus municipaux et communautaires, agents publics des collectivités et leurs établissements

Flux visés : Tous (déchets produits par les administrations), principalement le papier

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Enclencher une dynamique en matière de prévention des déchets en intégrant les administrations publiques à la démarche
- Montrer que les collectivités locales s'appliquent à elles-mêmes les efforts qu'elles demandent aux usagers
- Maîtriser les finances publiques

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Réduire de 30% la consommation de papier d'ici 2025
- Utiliser 50% de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement
- Mettre en place des corbeilles de tri dans chaque administration publique et leurs établissements

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- **Mairies** : élus municipaux et agents publics
- **CC ALCT** : élus communautaires et agents publics
- **Etablissements publics et sites liés à une compétence de la CC ALCT et des communes**
- **SDEE**

Objectifs opérationnels :



- 1) Identifier toutes les administrations publiques concernées
- 2) Etablir un document de caractérisation des déchets des administrations publiques
- 3) Identifier, dans chaque structure, un responsable « éco exemplaire » en charge de la réalisation du diagnostic (soutien technique de l'animateur du PLPDMA)



- 4) Présenter cet état des lieux aux agents et élus
- 5) Diffuser les résultats obtenus et sensibiliser les élus et les agents à la prévention des déchets
- 6) Etablir un plan d'action afin d'établir les outils et bonnes pratiques : charte, guide des bonnes pratiques, réfléchir à la collecte des déchets des administrations publiques par le SDEE, équiper en éco-cup...



Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

Impressions de documents : 500 €
 Déplacements : 100 €
 Collecte déchets administrations publiques : 50 cts/kg
TOTAL : 1 600€

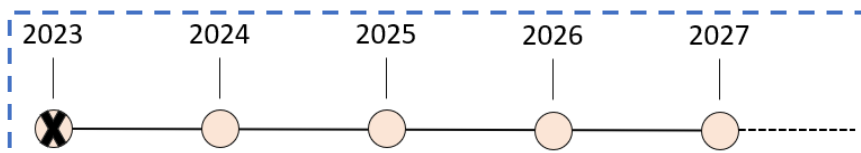
Commande de cabas : 0€ (offert par SDEE)
 Achat de papiers recyclés : 1 000€



Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

3 jours + 1/2 journée par administration publique

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



L'action se déroule en trois phases : Phase 1 : réalisation des diagnostics / Phase 2 : communication et diffusion des résultats, sensibilisation / Phase 3 : mise en place d'actions et bonnes pratiques



Point(s) de vigilance :

La réalisation du diagnostic repose sur la mobilisation et l'implication des agents et élus des administrations publiques.

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Quantité de papier consommé en cumulé par rapport à 2021 (en kg)							
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats							

Nombre d'agents et d'élus sensibilisés par administrations publiques / établissements					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre d'actions et bonnes pratiques adoptées par les administrations					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 1.2

Accompagner les événements locaux vers des démarches éco responsables

Contexte :



De nombreuses manifestations sportives, culturelles ou institutionnelles sont organisées chaque année sur le territoire de la CC ALCT. D'après l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets et 500 kg de papier. Lors de ces événements, certains participants ne pratiquent aucun éco geste.

Enjeux :

Cette action vise la mise en place d'événements « zéro déchet, zéro gaspillage » sur le territoire. La CC ALCT adopte une posture d'accompagnement vis-à-vis des organisateurs qu'ils soient publics ou privés.

Objectifs :



Cible(s) visé(s) : organisateurs des événements et leurs prestataires, les participants

Flux visés : Tous

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Prévoir la gestion des déchets et leur valorisation
- Sensibiliser les participants

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Réduire de 15% la production de DMA
- Employer 60% de déchets réutilisés, recyclés ou valorisés
- Mettre en œuvre au moins deux engagements éco responsables

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- **Organisateurs d'événements :**
- **Prestataires**
- **Office du Tourisme**
- **Agence de communication**

Objectifs opérationnels :



- 1) Communiquer sur l'accompagnement de la CC ALCT auprès des organisateurs d'événements sur le territoire ;
- 2) Accompagner les organisateurs d'événements tout au long de leurs démarches en leur proposant un soutien technique et/ou financier pour la mise en place d'actions éco-responsables
 - Elaborer une charte manifestation éco-responsable à destination des organisateurs d'événements (comprenant des actions obligatoires). En contrepartie, la CC ALCT met à disposition les équipements de collecte.
 - Equiper les événements d'affiches, banderoles (Manifestation Eco Responsable) et autres supports de communication (stand)



Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

Supports de communication : 0€ (offert par le SDEE)

Achat : 2 000 éco-cups : 1 000€

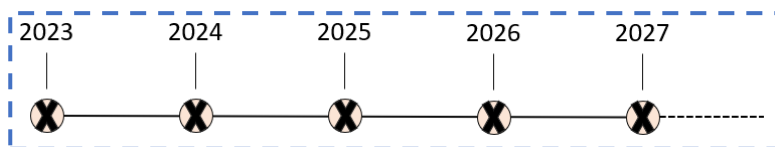
Soutien matériel et autre pour l'organisation d'éco événement : 5 000€

TOTAL : 6 000€

Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

1 à 2 jours par événement

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Communication centrale auprès de l'équipe organisatrice et des prestataires

Suivi et évaluation :

Indicateur(s) :

Nombre d'éco événements					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Liste des engagements éco responsables mis en place lors des événements	
Proposer l'eau du robinet <ul style="list-style-type: none"> - Raccorder directement à l'eau courante ; - Servir l'eau au bar (carafe...) 	
Mettre à disposition des associations des éco-cup <ul style="list-style-type: none"> - Relais par les communes concernées 	
Privilégier la location ou la mutualisation du matériel <ul style="list-style-type: none"> - Louer le matériel nécessaire (décoration vaisselle, ligne de table...) - Mettre à disposition des gobelets réutilisables via une convention entre la CC ALCT et les organisateurs de l'événement 	
Mettre en place des solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un suivi des inscrits : prise du repas et paiement à l'avance suivant le cas - Proposer un doggy bag 	
Proposer une solution pour le tri des biodéchets sur l'événement <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter des poubelles biodéchets 	
Collecter les objets réutilisables pour le prochain événement <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas procéder à une distribution automatique mais à une mise à disposition des participants - Installer des bacs de récupération à la sortie de l'événement 	
Sensibiliser les participants au tri <ul style="list-style-type: none"> - Installer les points de collecte aux endroits stratégiques (près du buffet par exemple) - Afficher clairement les consignes de tri 	
Limiter la communication papier <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la communication numérique - Imprimer en recto-verso 	

Fiche action 2.1

Développer le compostage individuel et accompagner les ménages

Contexte :



La part des biodéchets présente dans les OMR est significative et s'élève, pour la dernière campagne de caractérisation sur la CC ALCT, à près de 113 kg/hab/an. La pratique du compostage est bien répandue au sein des habitants de la CC ALCT et une forte demande en moyens de compostage se fait ressentir.

Enjeux :

Cette action permet de détourner les biodéchets des OMR et de les valoriser par le biais d'un retour au sol.

Objectifs :



Cible(s) visé(s) : ménages en habitant individuel

Flux visés : déchets alimentaires et déchets verts

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Promouvoir la pratique du compostage
- Retourner au sol les biodéchets
- Généraliser le tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation avant 2024

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Détourner 50% des biodéchets présents dans les OMR
- Réduire de 20% les déchets verts déposés en déchèterie
- Equiper 200 foyers par an en composteur

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- **Organisme de formation :** COMPOSTONS
- **Mairies :** agents techniques
- **Professionnels travaillant les végétaux** (élagueur, menuisier...)
- **Habitants**
- **Partenaires institutionnel/financeurs :** ADEME
- **ESAT Civergols**

Objectifs opérationnels :



- 1) Former l'animateur du PLPDMA à la fonction de guide-composteur : FAIT
- 2) Déterminer les sources broyat
- 3) Former les habitants aux différentes pratiques du compostage (en tas ou avec un composteur) via des sessions de formations réalisées au sein des bureaux de la CC ALCT et comprenant une observation du composteur mis en place
- 4) Inciter les habitants à donner leurs biodéchets aux volailles ou autres animaux
- 5) Aider les habitants à l'acquisition de composteurs et de bio seaux en prenant en charge financièrement une partie de l'achat
 - Définir un prix de vente pour les usagers et les modalités de paiement (présentation facture, contribution financière pour l'acquisition d'un composteur...)
 - Définir le mode de distribution des composteurs (distribution en déchèterie ? en mairie ? à la CC ALCT ?)

- Quantifier le nombre de composteurs nécessaires et le volume adapté
- Communiquer sur la disponibilité des composteurs

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

Acquisition de 500 composteurs et 500 bioseaux avec étiquettes : 2 000€ + 65 500€

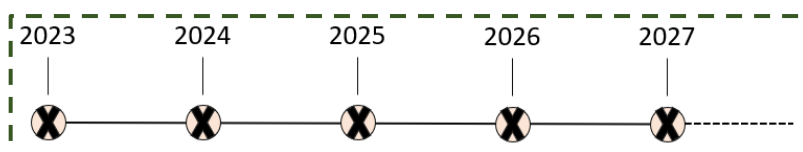
Formation guide composteur : 730€ TTC

TOTAL : 68 230€

Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

30 formations d'une heure à destination des habitants

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Le développement du compostage passe impérativement par un accompagnement des ménages au travers des formations et d'un suivi.

Suivi et évaluation :

Indicateur(s) :

Nombre de composteurs distribués					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre de participants aux formations compostage dispensée par l'animateur PLPDMA					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Tonnage de biodéchets						
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	113 kg/hab/an					

Tonnage des déchets verts apportés en déchèterie par rapport à l'année référence 2021						
Année	2021	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	363,86 tonnes					

Fiche action 2.2 Développer le compostage partagé

Contexte :



Comme indiqué dans le diagnostic du PLPDMA, la part des biodéchets présente dans les OMR est significative et s'élève, pour la dernière campagne de caractérisation sur la CC ALCT, à près de 113 kg/hab/an. La pratique du compostage est bien répandue au sein des habitants de la CC ALCT mais semble se concentrer parmi les habitants en habitat individuel bénéficiant d'espace et d'un accès extérieur.

Enjeux :

Cette action permet de détourner les biodéchets des OMR et de les valoriser par le biais d'un retour au sol. Elle cible particulièrement les habitants en appartement ayant indiqué lors de l'enquête de sensibilité à la prévention des déchets les freins au compostage liés au manque d'espace.

Objectifs :



Cible(s) visé(s) : ménages en habitat collectif (soit 13,7% de l'ensemble du parc immobilier de la CC ALCT, 827 appartements)

Flux visés : déchets alimentaires et déchets verts

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Promouvoir la pratique du compostage
- Retourner au sol les biodéchets
- Généraliser le tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation avant 2024

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Détourner 50% des biodéchets présents dans les OMR
- Réduire de 20% les déchets verts déposés en déchèterie
- Mettre en place au moins un site de compostage partagé par commune

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- **Organisme de formation :** COMPOSTONS
- **Mairies :** agents techniques
- **Professionnels travaillant les végétaux** (élagueur, menuisier...)
- **Habitants**
- **Propriétaires et bailleurs sociaux**
- **Sites de compostage partagé déployés par les associations, entreprises d'insertion sociale ou commune :** Site de compostage au Saleilles, projet de site de compostage au jardin partagé de Chanac par l'association Orteriu, projet de site de compostage partagé au serre partagée à Saint-Germain-du-Teil porté par le Clos du Nid.
- **Partenaires institutionnel/financeurs :** ADEME
- **ESAT Civergols**

Objectifs opérationnels :



- 1) Former l'animateur du PLPDMA à la fonction de guide-composteur
- 2) Déterminer les sources de broyat



- 3) Former les habitants aux différentes pratiques du compostage (en tas ou avec un composteur) via des sessions de formations réalisées au sein des bureaux de la CC ALCT et comprenant une observation du composteur mis en place ;
- 4) Déterminer les lieux d'implantation des composteurs collectifs en concertation avec les habitants
 - Etablir un règlement du site de compostage (apports acceptés, apports refusés...)
 - Définir le dimensionnement du composteur
 - Identifier des référents de site assurant le suivi et les différentes manipulations
- 5) Soutenir des projets associatifs et/ou d'insertion sociale visant à créer un site de compostage partagé
- 6) Assurer le suivi des sites de compostage partagé par l'intermédiaire de l'animateur du PLPDMA



Coût de l'action par poste de dépenses :

Sites de compostage partagé : 6 000€

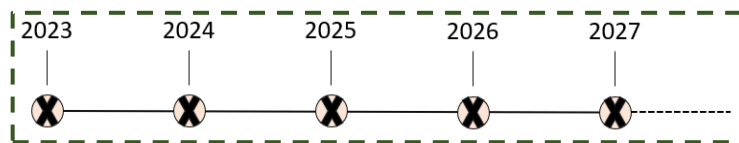
TOTAL : 6 000€

Temps nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :



30 formations d'une heure à destination des habitants

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Le développement du compostage passe impérativement par un accompagnement des ménages au travers des formations

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Nombre de sites de compostage partagé					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre de participants aux formations compostage dispensée par l'animateur PLPDMA					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Tonnage de biodéchets						
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	113 kg/hab/an					

Tonnage des déchets verts apportés en déchèterie par rapport à l'année référence 2021						
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	363,86 tonnes					

Fiche action 2.3 Promouvoir le compostage et le lombricompostage

Contexte :



La sensibilisation des acteurs du territoire à la pratique du compostage est une clé de réussite qu'il faut nécessairement mettre en œuvre. Par ailleurs, le lycée agricole Louis Pasteur de La Canourgue porte un projet pilote sur le lombricompostage. Ce projet fait du LEGTPA un acteur de formation, de sensibilisation et d'expérimentation central sur le sujet.

Enjeux :

La promotion et la sensibilisation au compostage permet de soulever certains freins évoqués par les habitants lors du questionnaire de sensibilité à la prévention des déchets. La pédagogie permet ainsi d'accompagner les habitants dans la démarche.



Objectifs :

Cible(s) visé(s) : tous les producteurs de biodéchets (ménages, professionnels...)

Flux visés : déchets alimentaires et déchets verts

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Promouvoir et développer la pratique du lombricompostage

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Mettre un événement en vue de la visite du site auprès du grand public et des élus

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- **Etablissement de formation :** LEGTPA La Canourgue
- **Professionnels travaillant les végétaux** (élagueur, menuisier...)
- **Habitants**
- **Propriétaires et bailleurs sociaux**

Objectifs opérationnels :



- 1) Former l'animateur du PLPDMA à la fonction de guide-composteur
- 2) Déterminer et réaliser les supports de communication
- 3) Former les habitants aux différentes pratiques du compostage (en tas ou avec un composteur) via des sessions de formations réalisées au sein des bureaux de la CC ALCT et comprenant une observation du composteur mis en place ;
- 4) Sensibiliser les commerçants, restaurateurs et campings du territoire, notamment en leur rappelant leurs obligations de tri à la source des biodéchets
 - Rencontrer les gros producteurs de biodéchets (campings, restaurateurs et commerçants) à l'automne 2022 pour les sensibiliser au tri sélectif (cartons notamment), planifier la gestion de leurs biodéchets et aux gestes anti-gaspillage (dons des invendus, cuisine des restes...)
 - Définir la politique de gestion des biodéchets pour les professionnels
- 5) Faciliter la mise en place de dons entre commerces et associations caritatives

- 6) Participer à différents événements sur le territoire mettant en avant le compostage (stands, ateliers...) comme la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- 7) Mettre en place des visites du site de lombricompostage du LEGTPA de La Canourgue

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :



Cf. Fiche-Action 2.1

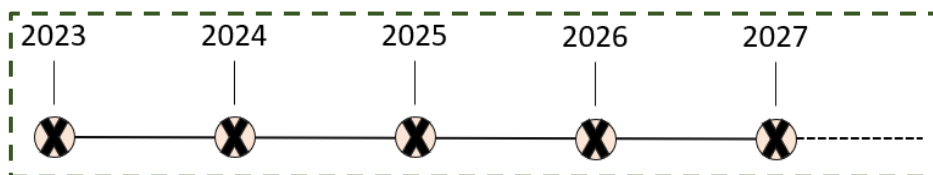
TOTAL : 0€

Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :



Non quantifiable

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Aucun point de vigilance notable

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Nombre de visites organisées sur le site					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre de participants aux visites du site					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 2.4

Broyer les déchets verts apportés en déchèterie

Contexte :



Comme indiqué dans le diagnostic du PLPDMA, les déchets verts représentent le deuxième plus gros flux apporté en déchèterie. Or, ces déchets pourraient tout à fait être valorisés localement en évitant un transport jusqu'aux déchèteries du territoire et un coût de traitement assumé par la CC ALCT. En 2021, la CC ALCT a collecté, sur les deux déchèteries, 292,96 tonnes de déchets verts pour un coût total de 17 826.34 €.

Enjeux :

Cette action permet de réduire le coût de traitement des déchets verts apportés en déchèterie et de valoriser localement cette ressource.



Objectifs :

Cible(s) visé(s) : ménages et agents des collectivités

Flux visés : déchets alimentaires et déchets verts

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Proposer une source de broyat local et de qualité
- Supprimer le brûlage des déchets verts en cohérence avec le Plan régional santé-environnement d'Occitanie (PRSE)
- Sensibiliser les ménages et les agents des collectivités aux techniques de jardinage au naturel

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Réduire de 20% les déchets verts déposés en déchèterie
- Réduire de 75 % les coûts de traitement des déchets verts

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- **Associations environnementales :** ALEPE
- **CC ALCT :** gardiens de déchèterie
- **Communes**
- **Habitants**
- **Entreprises :** pour le broyeur
- **PETR-Pays du Gévaudan Lozère**

Objectifs opérationnels :



- 1) Informer, sensibiliser et former les habitants sur l'impact de leurs pratiques (taille, brûlage...) et les pratiques dites vertueuses.
Lieux de communication envisagés : déchèteries, stands avec les associations environnementales ;
- 2) Installation d'un site de démonstration des différentes pratiques et organiser des animations et visites
- 3) Mettre à disposition des solutions de broyage de proximité
 - Définir les modalités : service de broyage sur placette dédiée (voir les communes avec l'espace nécessaire), en déchèterie, prêt ou location d'un broyeur (SDEE ou prestataire privé)
 - Déterminer l'exutoire de ces déchets verts ;

4) Introduire des prescriptions dans les documents d'urbanisme imposant l'implantation d'espèces végétales adaptées au territoire

Coût de l'action par poste de dépenses :



Réalisation de supports pédagogiques : 500 €
 Sacs en tissu (mise à disposition du broyeur) : 2 000€
 Acquisition d'un broyeur : 20 000 € entre 140 000€

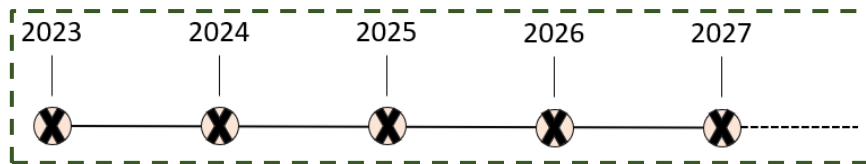
TOTAL : entre 25 000€ et 140 000€

Temps nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

Non quantifiable



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

La pratique du brûlage de déchets verts est encore assez fréquente (Cf. diagnostic du PLPDMA)

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Nombre de foyer sensibilisé aux techniques de jardinage naturel					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Tonnage des déchets verts apportés en déchèterie par rapport à l'année référence 2021						
Année	2021	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	363,86 tonnes					

Tonnage des déchets broyés					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 3.1

Mener des événements de sensibilisation auprès des consommateurs

Contexte :



En moyenne, en France, le gaspillage alimentaire des foyers est de 29 kg/personne/an. La campagne de caractérisation des OMR du SDEE montre que le gaspillage alimentaire représente sur la CC ALCT 52,21 kg/hab. Le gaspillage alimentaire revient à une utilisation inutile de ressources et soulève des préoccupations éthiques.

Enjeux :

Cette action permet d'accompagner les consommateurs dans leurs changements de comportement dès l'acte d'achat et ainsi d'impliquer les commerces alimentaires.



Objectifs :

Cible(s) visé(s) : ménages

Flux visés : déchets alimentaires

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Sensibiliser les consommateurs au gaspillage alimentaire (modes de production et de conservation des aliments, pratiques domestiques alimentaires...)
- Accompagner les consommateurs dans leurs changements de comportements

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Sensibiliser une centaine de foyer par an

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- **Ménages**

Objectifs opérationnels :



- 5) Informer et sensibiliser les consommateurs aux impacts du gaspillage alimentaire et présenter des gestes anti-gaspillage
- 6) Mener des actions de démonstration pour faire expérimenter les gestes anti-gaspillage lors d'ateliers de cuisine des restes
- 7) Elaborer un outil pratique contre le gaspillage alimentaire (conseils, recettes) à destination de l'ensemble des habitants de la CC ALCT
- 8) Mener des événements sur la thématique du gaspillage alimentaire : goûter zéro déchet, jeu-concours...

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :



Réalisation de supports pédagogiques : 5 000 €

TOTAL : 5 000€

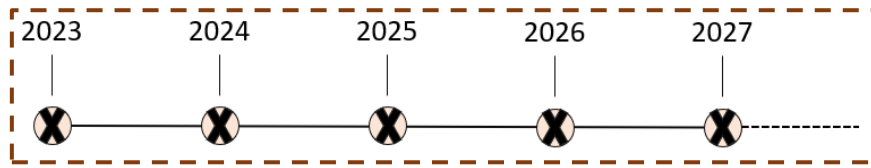
Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :



Non quantifiable



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Cette action repose sur la collaboration étroite avec une structure pédagogique pour la sensibilisation des ménages

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Réduction du gaspillage alimentaire par rapport à 2022 (caractérisation OMR)						
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	52,21 kg/hab					

Nombre de foyers sensibilisés aux impacts du gaspillage alimentaire					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre d'actions de sensibilisation menées sur la CC ALCT					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 3.2

Constituer des chartes de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des sites de restauration collective et des professionnels de la vente alimentaire

Contexte :

Le gaspillage alimentaire est une préoccupation soulevée au niveau national. Le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020 fixe des objectifs précis de réduction. De nombreuses réglementations visent à introduire des objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Enjeux :

L'action vise à réduire le gaspillage alimentaire en modifiant les pratiques par le don, l'adaptation de recette ou bien la pratique compostage (Cf. Axe 2 du PLPDMA).

Objectifs :

Cible(s) visé(s) : sites de restauration collective

Flux visés : déchets alimentaires

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Sensibiliser les acteurs et les accompagner dans leurs changements de comportements pour réduire le gaspillage alimentaire

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 pour les secteurs de la distribution et de la restauration collective
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire pour les autres secteurs
- Avoir un état des lieux du gaspillage alimentaire dans tous les établissements scolaires

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :

- *Etablissements scolaires*
- *Restaurants*
- *Campings*
- *Commerces alimentaires*
- *Chambres consulaires*
- **Acteurs de l'ESS :** Emmaüs Marvejols, L'ARECUP

Objectifs opérationnels :

SITES DE RESTAURATION COLLECTIVE DU TERRITOIRE

- 1) Mettre en place un réseau des établissements scolaires interdépartemental
- 2) Constituer une équipe projet composé du chef d'établissement, du chef de cuisine, du personnel de l'établissement et de volontaires
- 3) Réaliser un diagnostic alimentaire au sein des sites de restauration collective afin d'élaborer une charte de bonnes pratiques et anti-gaspillage incluant un volet sensibilisation auprès des usagers



PROFESSIONNELS DE LA VENTE ALIMENTAIRE A EMPORTER

- 1) Constituer un groupe de commerçants afin de définir un protocole de lutte contre le gaspillage alimentaire (inciter aux dons ou à la mise en avant de produits périssables)

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

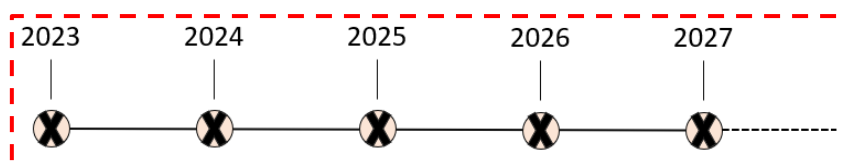
Réalisation de supports pédagogiques : 5 000€

TOTAL : 5 000€

Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

Non quantifiable

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

La sensibilisation des professionnels est primordiale pour leur adhésion à la démarche. L'action doit être couplée à la pratique du compostage partagé (Cf. Action 2.2)

Suivi et évaluation :

Indicateur(s) :

Tonnage de gaspillage alimentaire dans les secteurs de la distribution et de la restauration collective					
Année	2021	2022	2023	2024	2025
Résultats					

Tonnage de gaspillage alimentaire pour les autres secteurs					
Année	2021	2022	2023	2024	2025
Résultats					

Quantités de dons de denrées (en tonne ou en kg/hab)					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre de professionnels sensibilisés					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 4.1 Mettre en place des zones réemploi au sein des déchèteries

Contexte :

Les encombrants représentent le flux majeur des déchèteries et entraînent un coût de traitement important pour la CC ALCT. Or, dans certains cas, les objets déposés demeurent en état convenable voire en bon état et pour bénéficier à d'autres personnes.

Enjeux :

Cette action permet d'inciter les ménages à avoir recours aux objets issus du réemploi et à ne pas consommer de produits neufs. Cette action contribue au développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Objectifs :

Cible(s) visé(s) : ménages et professionnels

Flux visés : flux des déchèteries (prioritairement les encombrants)

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Mettre en place les conditions nécessaires au développement du réemploi sur le territoire
- Réduire les flux des déchèteries

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Atteindre annuellement 5 tonnes de déchets en réemploi

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :

- **Acteurs institutionnels/financeurs :** SDEE, Région Occitanie
- **Acteurs de l'ESS :** Emmaüs Marvejols, L'ARECUP

Objectifs opérationnels :

- 1) Réaliser le règlement (donne les règles d'utilisation et rappelle que la responsabilité relève de la personne qui récupère l'objet et non de la collectivité)
- 2) Mettre en place des espaces de réemploi au sein des déchèteries
- 3) Former les gardiens des déchèteries à la valorisation des objets déposés dans ces espaces (réalisation du tri des objets pour orienter les déposants, diffusion de la sensibilisation, etc.)
- 4) Etablir une convention de collecte avec un acteur de l'ESS cité plus haut
- 5) Organiser la collecte une à deux fois par mois
- 6) Communiquer sur les résultats du réemploi et l'intérêt de cette démarche

Coût estimé de l'action par poste de dépenses :

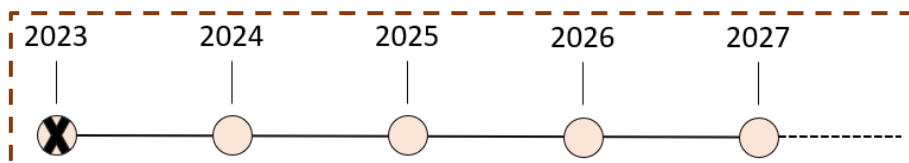
Réalisation des espaces réemploi : prise en charge d'un container par le SDEE

TOTAL : 0€

Temps estimé nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

Non quantifiable

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

La formation auprès des gardiens des déchèteries est centrale pour le projet.
 Il faut disposer de suffisamment de foncier au sein de la déchèterie pour mettre en place ces espaces réemploi.
 Il faut réaliser l'espace réemploi à proximité du local du gardien pour faciliter la surveillance.

Suivi et évaluation :

Indicateur(s) :



Nombre de dépôts constatés dans l'espace réemploi					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Tonnage des déchets détournés en réemploi					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 4.2 Inciter les professionnels du BTP à valoriser leurs déchets

Contexte :

Les déchets du BTP sont issus des activités de construction, de démolition ou de réhabilitation. Ils sont pratiquement tous qualifiés d'inertes et font l'objet d'un dépôt en installation de stockage des déchets inertes présente sur les trois déchèteries du territoire.

Actuellement, une partie des déchets inertes du BTP est utilisée comme matériaux de construction de Travaux Publics (construction de routes, installation d'éclairage public...) ou encore pour réaménager des carrières.

Enjeux :

La prévention sur ce type de déchet s'applique dès la conception des travaux et demande donc la mobilisation du maître d'ouvrage.

Objectifs :

Cible(s) visé(s) : professionnels du BTP

Flux visés : déchets du BTP

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets
- Favoriser le réemploi des déchets du BTP

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Valoriser 70% des déchets du BTP
- Réduire de 30% les quantités de déchets mis en décharge
- Réduire les quantités de DMA admis en ISDI en 2035 à 10% des quantités de DMA produits mesurés en masse

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :

- **Professionnels du BTP**
- **Chambres consulaires** : CMA et CCI
- **Fédérations professionnelles du BTP** : CAPEB, Fédération du Bâtiment et Travaux Publics de Lozère
- **Organismes de formation** : CNFPT, AITF

Objectifs opérationnels :

- 1) Planifier les ressources et les besoins pour la construction à l'échelle de la CC ALCT en lien avec la CMA
- 2) Sensibiliser les professionnels du BTP lors des dépôts en déchèterie
 - Informer sur les obligations légales (réalisation d'un diagnostic, obligations réglementaires) ;
 - Proposer des formations aux professionnels
 - Mettre en place une opération « artisans témoins » avec la CMA afin de mettre en avant les artisans réemployant leurs déchets

3) Développer les engagements volontaires des acteurs du BTP en accompagnant l'utilisation de labels en matière de prévention des déchets

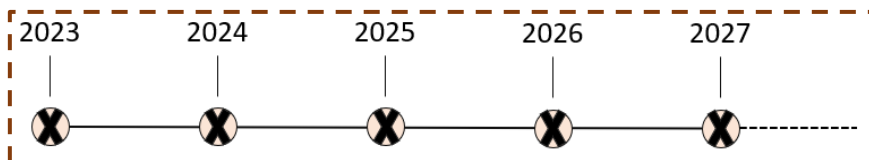
Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

TOTAL : 0€

Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

Non quantifiable

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

L'implication du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est primordiale pour la réussite du projet.

Suivi et évaluation :

Indicateur(s) :

Nombre d'acteurs du BTP sensibilisés au réemploi des déchets					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre d'artisans appliquant de manière pérenne cette démarche					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Réduction en tonnage des dépôts en ISDI					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 4.3

Développer le vrac et le retour de la consigne

Contexte :



La vente de produits préemballés est très importante et les solutions de consommation en vrac sur le territoire sont jugées insuffisantes par la majorité des habitants. La vente en vrac consiste à mettre en vente des produits sans emballage et sous-entend que le consommateur apporte ses propres contenants (sacs en tissu, bocaux...). La consigne consiste à la réutilisation d'un même contenant pour l'achat d'un produit. Elle prend généralement la forme d'un contenant en verre.

Enjeux :

L'action mise sur une sensibilisation des consommateurs aux achats éco-responsables c'est -à-dire dictés par le conditionnement du produit (emballage) et aux économies liées à l'achat en vrac. Elle induit des changements de comportement auprès des consommateurs afin de répondre aux attentes réglementaires favorisant le vrac pour réduire les emballages (loi AGEC) ou interdisant la mise à disposition des sacs en plastique (loi AGEC) ...

Objectifs :



Cible(s) visé(s) : tout public

Flux visés : emballage alimentaire

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Sensibiliser aux achats « éco-responsables »
- Proposer des alternatives aux déchets suremballés
- Impliquer les lieux de vente (marché, commerces de proximité, grandes surfaces) pour une démarche plus globale

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Réduire de 2,4 kg/hab/an les emballages
- Mener une dizaine d'animations sur les lieux de vente
- Distribution de 5 000 sacs en tissu
- Engager une dizaine de commerçants à emporter à mettre en place un système de contenant réutilisable

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- **Commerçants**
- **Commerçants de la restauration et de l'alimentaire : vente à emporter** (sandwicherie, pizzeria, burgers...), livraison à domicile, traiteur, commerces alimentaires (épicerie, boucherie, boulangerie...)
- **CMA, CCI**

Objectifs opérationnels :



- 1) Mener des actions de sensibilisation sur les lieux d'achat
 - Comparaison des caddies
 - Stand de sensibilisation avec présentation des alternatives
 - Distribution de sacs réutilisables
- 2) Constituer un groupe de commerçants volontaires pour l'expérimentation des contenants réutilisables

3) Prendre en charge tout ou partie du coût financier des contenants

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :



Action de sensibilisation :

Animation : 2 000€

Sacs en tissu : 10 000€

Expérimentation contenant réutilisable chez les commerçants :

Achat de 500 contenants : 3 000€

Communication : 1 000€

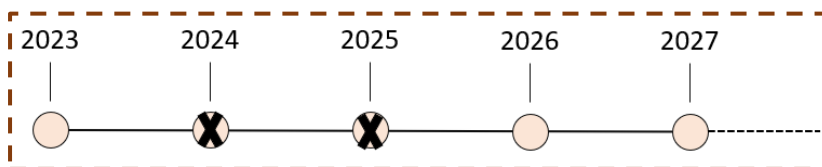
TOTAL : 16 000€

Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :



Non quantifiable

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

La réussite de l'action repose sur l'adhésion des différents points de vente présents sur le territoire.

Suivi et évaluation :

Indicateur(s) :



Réduction des tonnages des emballages						
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	156,57 tonnes					

Nombre d'actions menées					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre de sacs en tissu distribués					
Années	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre de commerçants engagés dans la démarche « contenant réutilisable »					
Années	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 4.4

Elaborer un guide à destination des ménages sur le réemploi, la réparation

Contexte :

Les solutions locales en termes de réemploi et d'offres de réparation se révèlent limitées malgré certaines initiatives d'artisans ou de particuliers.

Enjeux :

Afin de développer le recours au réemploi et à la réparation, il convient de fournir aux ménages les possibilités d'entreprendre cette démarche par le biais d'un outil de sensibilisation et de conseils pratiques actualisable.

Objectifs :

Cible(s) visé(s) : ménages

Flux visés : DMA

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Sensibiliser les ménages aux filières de réemploi
- Inciter les ménages à adopter des solutions alternatives de consommation
- Réduire les tonnages de DMA

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Réduire de 5 tonnes les déchets non dangereux en déchèterie

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :

- CCI, CMA
- Acteurs de l'ESS : l'ARECUP
- Communes

Objectifs opérationnels :

- 1) Réaliser le guide
 - Recenser les structures et professionnels ayant des activités de réemploi, don, achat/vente d'occasion, réparation et échange
 - Recenser les événements par commune : vide-grenier, brocante, bourse...
 - Fournir des conseils en matière de réemploi/réparation
- 2) Diffuser le guide sur tous les moyens de communication dont dispose les collectivités ;
- 3) Mettre en place une journée porte ouverte chez les artisans de la réparation (Répar'acteurs)

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

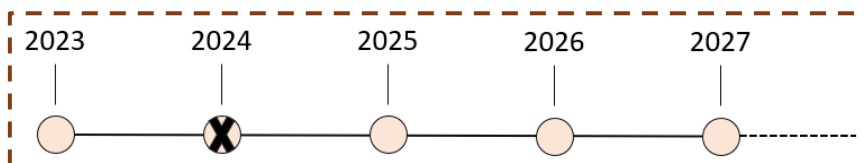
TOTAL : 0€

Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

Non quantifiable



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Les partenariats et les mises à jour sont à réaliser très régulièrement.
 Préciser que le guide n'est pas forcément exhaustif.

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Nombre de téléchargement du guide					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Réduction des tonnages des déchets non dangereux en déchèterie						
Année	2021	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	1723,88 tonnes					

Fiche action 4.5

Mettre en place des événements dans les communes pour inciter aux dons

Contexte :



Les dépôts d'encombrants sont majoritaires sur l'ensemble de nos trois déchèteries. Par ailleurs, l'accessibilité des déchèteries que ce soit en termes de localisation ou de fréquence d'ouverture nous conduit à envisager d'autres solutions pour les ménages et si possible plus proche de leur lieu d'habitation.

Enjeux :

Afin d'éviter le transport des DMA en déchèterie et d'encourager au don d'objets, cette action vise à mettre en place des espaces de dons dans chaque commune du territoire.

Objectifs :



Cible(s) visé(s) : ménages

Flux visés : DMA

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Sensibiliser les ménages au réemploi
- Inciter les ménages à adopter des solutions alternatives de consommation
- Mesurer l'intérêt et la pertinence d'une ressourcerie sur le territoire de la CC ALCT
- Réduire la production de déchets et les dépôts en déchèterie

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Réduire de 5 tonnes les déchets non dangereux apportés en déchèterie

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- Acteur de l'ESS
- Communes
- Bénévoles
- Agent technique

Objectifs opérationnels :



- 1) Identifier un espace dans chaque commune permettant d'assurer l'événement
 - Déterminer une journée pour l'événement
 - Distinguer les espaces de dépôts par type d'objet avec des affiches
- 2) Communiquer sur l'événement
- 3) Définir les consignes de dépôt (état des objets acceptés, pesée de chaque objet déposé...) et établir une charte de bonne conduite :
 - Ne pas prendre les objets pour les revendre ;
 - Ne prendre que les objets correspondant à un besoin ;
 - Respecter les objets.
- 4) Associer les acteurs de l'ESS pour la récupération des objets restants à la fin de l'événement

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :



- Mise à disposition de locaux adaptés
- Balance (pouvant peser plus de 100kg) : acquise PLDP précédent
- Banderoles : 1 000€
- Collation pour les participants : 1 000 €

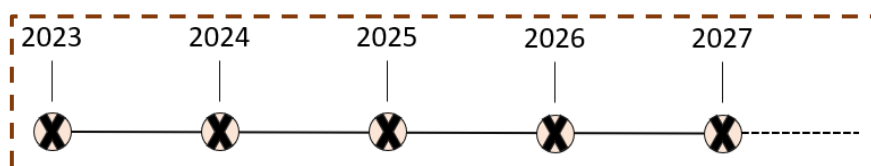
TOTAL : 2 000€

Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :



1 jour par événement

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :



Repose sur la mobilisation de bénévoles pour encadrer l'événement ;
 Bien répartir les missions entre les bénévoles : « responsables rangement », « responsables accueil »
 Ne pas négliger l'encadrement nécessaire et la mise en place de consignes claires pour limiter tout comportement abusif.

Suivi et évaluation :

Indicateur(s) :



Nombre d'espaces de dons créés					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Réduction du tonnage des déchets non dangereux déposés en déchèterie						
Année	2021	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	1723,88 tonnes					

Fiche action 5.1

Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets et aux gestes de tri

Contexte :

La sensibilisation demeure la clé de réussite d'une démarche de prévention des déchets afin de faciliter la compréhension et l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire. La dernière campagne de caractérisation du SDEE révèle que le sous-total des déchets visés par les consignes de tri (emballage, papier et verre) représente 42,2% des déchets retrouvés dans les OMR. Ce chiffre témoigne d'un nécessaire besoin d'améliorer le tri.

Enjeux :

Ainsi, cette action porte principalement sur la sensibilisation et la communication auprès des acteurs du territoire. L'action vise également à bien distinguer la notion de prévention des déchets du tri sélectif.

Objectifs :

Cible(s) visé(s) : ménages

Flux visés : DMA

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Vulgariser la prévention des déchets et éviter la confusion entre prévention des déchets et tri sélectif
- Sensibiliser au tri sélectif et convaincre la population que les déchets recyclables sont bien recyclés (en présentant la chaîne de tri, de traitement et de valorisation finale) ;
- Réduire le taux de refus
- Communiquer sur le PLPDMA et ses résultats

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Améliorer les collectes sélectives : Verre : + 16%/hab/an, Emballage et papier : +14%/hab/an, Textile : +7kg/hab/an, DEEE : +12%/hab/an

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :

- SDEE

Objectifs opérationnels :

- 1) Sélectionner les manifestations sur lesquelles la CC ALCT sera représentée au titre de sa compétence Déchets.
- 2) Créer des outils de communication
- 3) Afficher des consignes de tri, des gestes de prévention et les résultats du PLPDMA au niveau des commerces, des professionnels du territoire → voir réaliser un magazine de quelques pages à relayer chez les professionnels
- 4) Prévoir des visites « grand public » du centre de traitement des ordures ménagères à Redoundel

Coût estimé de l'action par poste de dépenses :

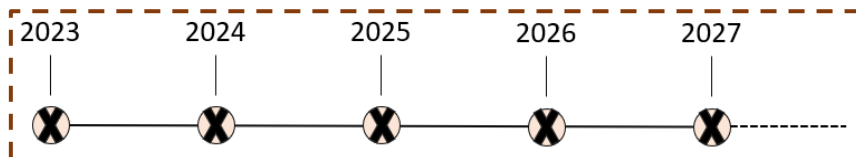
TOTAL : 0€



Temps estimé nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

Non quantifiable

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Action repose sur la motivation de l'équipe

Trouver du matériel en récupération pour les outils de communication

Suivi et évaluation :

Indicateur(s) :



Nombre de participants sur les stands de sensibilisation					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Nombre d'outils de communication mis en place					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 5.2

Sensibiliser le public scolaire à la prévention des déchets et au tri sélectif

Contexte :



La sensibilisation en milieu scolaire est bien répandue sur le territoire grâce aux campagnes de sensibilisation menée par le SDEE en partenariat avec le Réel-48. La prochaine campagne de sensibilisation vise à atteindre le grand public et notamment les parents d'élèves.

Enjeux :

La CC ALCT souhaite intégrer le processus en étant à la fois force de proposition et un interlocuteur local pour les écoles du territoire.



Objectifs :

Cible(s) visé(s) : milieu scolaire

Flux visés : DMA

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Sensibiliser le milieu scolaire à la problématique des déchets et à leur impact sur l'environnement ;
- Inciter aux gestes de prévention des déchets et à l'amélioration du tri sélectif

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Améliorer les collectes sélectives : Verre : + 16%/hab/an, Emballage et papier : +14%/hab/an, Textile : +7kg/hab/an, DEEE : +12%/hab/an

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- SDEE
- Réel 48

Objectifs opérationnels :



- 1) Travailler avec le Réel 48 pour établir un programme type (comprenant également une visite du centre de traitement des OMR)
- 2) Mener des journées de sensibilisation fondées sur le programme établi

Coût estimé de l'action par poste de dépenses :



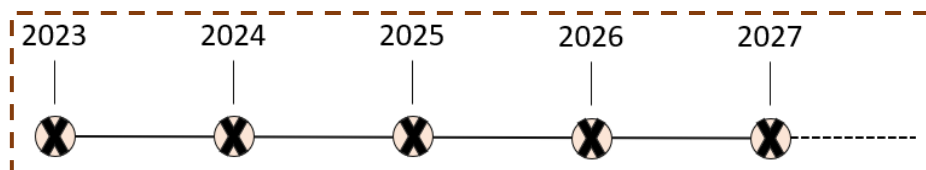
TOTAL : 0€

Temps estimé nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

Non quantifiable



Calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre :





Point(s) de vigilance :

La mise en place d'action de sensibilisation repose sur la mobilisation de chacune des parties prenantes

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Nombre d'enfants sensibilisés dans les écoles du territoire					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					



Fiche action 6.1 Mener une étude de taux de remplissage des bacs OMR

Contexte :



En 2021, un habitant de la CC ALCT produit en moyenne 266,48 kg d'ordures ménagères résiduelles. Ce tonnage peut être diminué par l'amélioration des gestes de tri mais également par une optimisation des bacs. Par ailleurs, la collecte des OMR sur le territoire peut être optimisée.

Enjeux :

Le regroupement des bacs OMR est une solution envisagée pour l'optimisation de la collecte. Ce travail d'optimisation permet de limiter la dépense publique.

Objectifs :



Cible(s) visé(s) : ménages

Flux visés : OMR

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Optimiser la collecte des OMR
- Inciter à la réduction des tonnages d'OMR

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Opérer 10 regroupements

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :



- Environnement 48
- Agents de collecte de la CC ALCT
- Entreprises de développement de logiciels
- ADEME, Conseil Départemental de la Lozère

Objectifs opérationnels :



REGROUPEMENT DES BACS OMR

- 1) Relever les parcours de collecte
- 2) Déterminer les regroupements de bacs à réaliser selon un ordre de priorité
- 3) Réaliser les regroupements en informant la population avoisinante

MODIFICATION FREQUENCE COLLECTE BACS OMR

- 1) Mener une étude de remplissage des bacs OMR

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

TOTAL : 6 000€



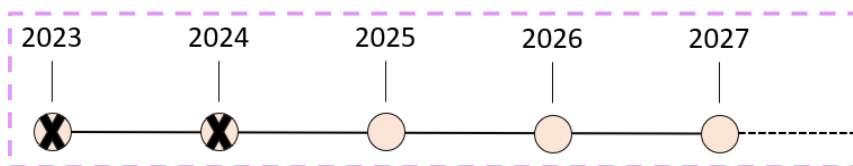
Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :



Non quantifiable



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Manque de retour d'expériences d'autres collectivités sur la mise en place de PAV OMR incitatifs
 Difficulté à trouver des entreprises proposant ce type de matériel

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Nombre de regroupements de bacs OMR réalisés					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats					

Fiche action 6.2

Approfondir la réflexion sur la mise en place de la Tarification Incitative

Contexte :

La Tarification Incitative est un levier important pour la prévention des déchets ménagers assimilés. Elle vise à introduire dans le financement du service Déchets une part variable en fonction de l'utilisation du service par les usagers. Cette utilisation est exprimée en volume/poids/nombre d'enlèvement).

Enjeux :

La mise en place de Tarification Incitative est une ambition portée en Occitanie par le PRPGD qui vise l'objectif de 22% de la population couverte par une fiscalité par foyer au volume ou au poids. Par ailleurs, la Tarification Incitative assure le respect du principe de « pollueur-payeur ».

Objectifs :

Cible(s) visé(s) : ménages

Flux visés : OMR

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Inciter à la réduction des tonnages d'OMR en responsabilisant les usagers
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets
- Améliorer les performances des collectes sélectives

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :

Partenaires à mobiliser :

- Foyers volontaires

Objectifs opérationnels :

- 1) Déterminer plusieurs secteurs et le nombre d'habitants concernés et volontaires pour la mise en place de l'expérimentation du scénario 1;
- 2) Fournir les sacs prépayés directement chez les habitants volontaires (échantillon de 100 habitants)
- 3) Déterminer la part incitative
- 4) Facturer les volontaires à blanc la première année
- 5) Mener une étude complémentaire sur la mise en place opérationnelle de la tarification incitative

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

Distribution des sacs prépayés : 1 200€

Etude : 20 000€

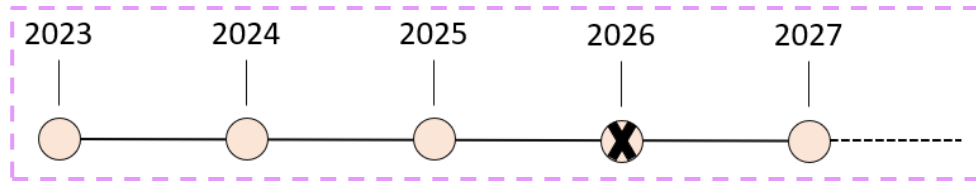
TOTAL : 21 200€



Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

1 semaine pour la distribution des sacs prépayés

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

L'action repose sur la mobilisation et le volontarisme des habitants

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Nombre d'utilisateurs ayant recours à l'un des deux dispositifs mis en œuvre				
Année	2024	2025	2026	2027
Résultats				

Fiche action 6.3

Approfondir la réflexion sur la mise en place de la Redevance Spéciale

Contexte :



La Redevance Spéciale est un levier important pour la prévention des déchets auprès des producteurs non ménagers. Elle est calculée par rapport aux déchets produits : nombre de bacs x volume des bacs x nombre de levées par semaine. Il est aussi possible de fixer une grille forfaitaire pour la gestion des petites quantités de déchets.

En 2016, les 579 producteurs non ménagers ont généré 390 tonnes de déchets assimilés collectés soit 17% de l'ensemble des OMR produites.

Enjeux :

La mise en place de la Redevance Spéciale représente un projet de service visant l'amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets assimilés produits sur le territoire.



Objectifs :

Cible(s) visé(s) : producteurs de déchets non ménagers (entreprises, artisans, commerçants, écoles, associations, services publics, services tertiaires qui remettent leurs déchets au service public

Flux visés : Déchets assimilés (comprenant les Déchets d'Activités Economiques : DAE)

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Sensibiliser et responsabiliser les producteurs non ménagers de déchets à la gestion de leurs déchets
- Réduire les déchets d'activités économiques
- Maîtriser les coûts du Service Public de Gestion des Déchets

Objectifs quantitatifs :

- Mettre en place la Redevance Spéciale pour tous les producteurs non ménagers
- Réduire la part des entreprises à la production des OMR de 17% à 15%

Mise en œuvre de l'action (actions et moyens prévisionnels) :



Partenaires à mobiliser :

- SDEE
- Nicollin



Objectifs opérationnels :

- 1) Réfléchir aux types de déchets que la CC ALCT souhaite prendre en charge et l'intégrer au règlement de collecte
- 2) Définir l'articulation entre la Redevance Spéciale, la TEOM et la facturation des professionnels en déchèterie
- 3) Définir le service proposé et évaluer son coût
- 4) Réaliser une étude sur la mise en place de la Redevance Spéciale
- 5) Instaurer un système de suivi de la Redevance Spéciale

Coût prévisionnel de l'action par poste de dépenses :

Etude : 20 000€

TOTAL : 20 000€

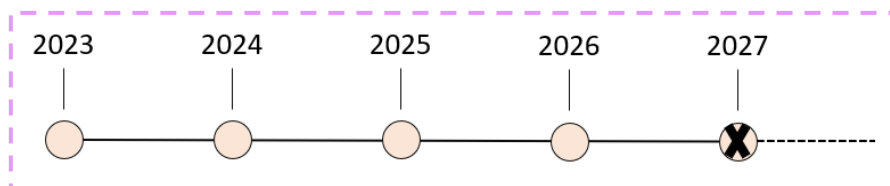




Temps prévisionnel nécessaire pour l'animateur du PLPDMA :

Non quantifiable

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :



Point(s) de vigilance :

Bien définir ce qu'englobent les déchets assimilés

Nécessite un portage politique fort

Suivi et évaluation :



Indicateur(s) :

Mise en place de la Redevance Spéciale	
Résultats	

Part des producteurs non ménagers à la production d'OMR					
Année	2016	2024	2025	2026	2027
Résultats	17%				